

# ZÉRO PHYTO DANS LES COPROPRIÉTÉS

KIT DE COMMUNICATION À DESTINATION  
DES ENTREPRENEUR·ES DU PAYSAGE

Février 2023

Kit réalisé en partenariat avec l'Union des Entreprises du Paysage, grâce au soutien financier de l'OFB dans le cadre du plan Ecophyto

# ZÉRO PHYTO DANS LES COPROPRIÉTÉS

## KIT DE COMMUNICATION À DESTINATION DES ENTREPRENEUR·ES DU PAYSAGE

(version amendée)

RÉDACTION  
Maxime Guérin Plante & Cité)

GRAPHISME  
Agence twenty two

RELECTURE  
Fabienne Casanabe (ID Verde Toulouse Entretien), Baptiste Chassaing (Plante & Cité), Aurélien Dalloz (OFB), Mathilde Elie (Plante & Cité), Caroline Gutleben (Plante & Cité), Sandrine Larramendy (Plante & Cité), Quentin Mettray (Union Nationale des Entreprises du Paysage), Dominique Poujeaux (DEB – Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires)

MOTS CLES  
Communication, Copropriété, Habitat collectif, Loi Labbé, Pesticides, Produits phytopharmaceutiques, Réglementation phytosanitaire, Sensibilisation, Zéro phyto

REMERCIEMENTS  
Aux financeurs ayant permis la réalisation du projet : OFB dans le cadre du plan Ecophyto

POUR CITER CE DOCUMENT  
Guérin M., 2022. Zéro phyto dans les copropriétés - Kit de communication à destination des entrepreneur·es du paysage, Plante & Cité, 36 p.

CRÉDITS PHOTOS PAGES INTERCALAIRES + COUVERTURE  
Couverture – Résidence Pompidou 1 (site labellisé Ecojardin), Suresnes ©Arp-Astrance • p. 4 – Résidence Croix Mallard (site labellisé Ecojardin), Sartrouville ©Arp-Astrance • p. 30 – Résidence Fragonnard, Puteaux ©Arp-Astrance • p.42 – Résidence à Franconville (site labellisé Ecojardin), ©Arp-Astrance • Dernière de couverture – Résidence Jasmins (site labellisé Ecojardin), Survilliers ©Arp-Astrance

*NB : cette version amendée intègre les retours de l'OFB, avec la suppression du poster consacré aux hôtels à insectes et la modification du poster consacré aux solutions basées sur la nature*

# Pourquoi ce kit de communication ?

Depuis de nombreuses années déjà, les entrepreneur-es du paysage font évoluer leurs pratiques afin de diminuer l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et tendre vers le zéro phyto. Si une partie de leurs clients sont convaincus de la démarche et agissent de concert avec eux pour adapter la gestion de leurs espaces extérieurs, certains restent réfractaires à ce changement. Pourtant, depuis le 1<sup>e</sup> juillet 2022, **il est interdit d'utiliser des produits de synthèse** pour la gestion de la plupart des espaces à usage collectif dont les **zones d'habitats collectifs**.

Même si la loi l'impose, les propriétaires ou résidents ont parfois des difficultés à comprendre en quoi consistent ces pratiques. Considérant l'entretien trop cher au vu de l'aspect des sites et du type de tâches réalisées (ou plutôt non réalisées ...), que les espaces extérieurs sont sales voire laissés à l'abandon, les agents de terrain ont parfois du mal à faire valoir leurs nouvelles pratiques et les conséquences de celles-ci sur l'évolution de l'aspect du site, plus naturel, auprès de leurs clients.

Comment valoriser ces pratiques zéro phyto ? Parler de gestion écologique ? Faire valoir ces nouvelles compétences et la plus-value de l'évolution des pratiques pour la santé des résidents et la biodiversité ? Ce kit de communication propose un exemple de solution à mettre en œuvre via la mise à disposition de panneaux d'inspiration clé en main à afficher sur les espaces de copropriétés que vous avez en gestion et vous donne les clés pour mieux comprendre les exigences réglementaires s'appliquant en zones d'habitats collectifs.

## SOMMAIRE

- Les panneaux d'inspiration [p. 4](#)
- D'autres pistes pour faire-valoir ses pratiques zéro phyto [p. 22](#)
- Que dit la réglementation [p. 27](#)
- Sélection de ressources sur le zéro phyto [p. 34](#)



**TOUT COUPER, NON !**

**COUPER, NON !**

Pas les pelouses fondées au ras du sol. L'écoulement de l'eau est entravé, la différenciation permet de jouer avec les différentes hauteurs des herbes et de maintenir une garde d'un centimètre au-dessus du sol.

**UNE TAILLE DIFFÉRENCIÉE**

À CHAQUE

UNE TAILLE DIFFÉRENTE  
À CHAQUE USAGE !

En effet, selon les endroits du site, vous trouverez plusieurs hauteurs de pelouse :

- coupée très court pour les chemins piétons,
- coupée court pour s'y reposer,
- hautes herbes pour habiller les arbres,
- zone de fauchage (très haute) pour les zones non fréquentées.

En pratiquant cette technique, l'homme retrouve un espace naturel et plus vivant.



UNE DIVERSITÉ  
ANIMALE ÉPANDUE

It is important to note that the  
model presented here is not a  
complete model of the system.

Le premier livre de la collection est consacré à la description des différents types de produits et de services offerts par les entreprises. Le second livre est consacré à la description des différents types de produits et de services offerts par les entreprises.

Les agents immobiliers de  
Mortlach pour un avenir  
clair et sûr, les agents  
d'assurance pour un  
avenir sûr et clair.

## WORKSHEET QUESTIONS

Ein Teil der ...  
...  
...  
...  
...  
...

1994. *Agrostis peruviana*  
2004. *Agrostis peruviana*  
2004. *Agrostis peruviana*  
2004. *Agrostis peruviana*

# Les panneaux d'inspiration

# Le principe

Toutes ces herbes dans l'allée ça fait sale,

**quand est-ce que vous allez désherber tout ça ?**

La pelouse est pleine de pâquerettes, pissenlits, trèfles ...

**quand allez-vous les retirer ?**

L'herbe est haute et il y a plein d'insectes,

**pourquoi vous ne passez pas la tondeuse ?**

Les feuilles de rosiers sont pleines de pucerons, de chenilles, de tâches,

**vous comptez traiter bientôt ?**

Autant de questions que vous assènent parfois les résidents et propriétaires de copropriétés lorsque vos pratiques évoluent vers le Zéro Phyto. Si certains résidents adhèrent à une gestion plus écologique des espaces extérieurs de leurs copropriétés, d'autres ne voient que ce que vous ne faites plus. Hermétiques au changement que cela induit sur l'aspect du site, ne remarquant pas ce que vous faites différemment ou de nouveau. Ils en veulent pour leur argent et estiment que vous n'intervenez pas à la hauteur de ce qu'il faudrait !

Dans ce contexte, comment faire valoir votre métier ? Les pratiques que vous mettez en place ?

**Aidez les à mieux les comprendre avec la série de panonceaux ci-après.**

# Comment les utiliser ?

Vous trouverez ci-après une série de panneaux d'inspiration à imprimer.  
Téléchargez-les et personnalisez-les en y apposant votre logo !



**Poster Copro – tonte fauche - HD**

## Où les télécharger ?

- Accédez à la galerie pour visionner l'ensemble des posters : <https://bit.ly/KitZPCopro>
- Cliquez sur chaque poster pour accéder au lien de téléchargement ou contactez [maxime.guerin@plante-et-cite.fr](mailto:maxime.guerin@plante-et-cite.fr) pour disposer du kit complet.
- Adhérents de l'Unep : retrouvez les posters dans votre base documentaire grâce à la **référence** disponible sous chaque illustration.



# GESTION DE LA FLORE SPONTANÉE



Résidence Pompidou 2 (site labellisé Ecojardin), Suresnes ©Arp-Astrance

# GESTION DE LA FLORE SPONTANÉE



Poster Copro – tonte fauche - HD



Poster Copro – gestion différenciée - HD



# GESTION DE LA FLORE SPONTANÉE



Poster Copro – herbe pied de mur - HD



Poster Copro – herbe bord dallées - HD

# GESTION DE LA FLORE SPONTANÉE



Poster Copro – pelouses - HD



# GESTION DES RAVAGEURS ET MALADIES



Résidence Front de Seine (site labellisé Ecojardin), Paris ©Alticime

# GESTION DES RAVAGEURS ET MALADIES



Poster Copro – nichoirs - HD



Poster Copro – pièges phéromones - HD



# GESTION DES RAVAGEURS ET MALADIES



Réalisé par Plante & Cité grâce au soutien de l'OFB dans le cadre du plan Ecophyto et de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage

Plante&Cité  
L'ART ET LA MANIÈRE DE VIVRE ENSEMBLE



Poster Copro – biocontrôle - HD



Réalisé par Plante & Cité grâce au soutien de l'OFB dans le cadre du plan Ecophyto et de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage

Plante&Cité  
L'ART ET LA MANIÈRE DE VIVRE ENSEMBLE



Poster Copro – auxiliaires - HD



# GESTION ÉCOLOGIQUE



Bois habité (site labellisé Ecojardin), Rennes ©Arp-Astrance

# GESTION ÉCOLOGIQUE



Poster Copro – paillage massifs - HD



Poster Copro – broyat massifs - HD



# GESTION ÉCOLOGIQUE



Poster Copro – couvre sol massifs - HD



Poster Copro – composteur - HD

# GESTION ÉCOLOGIQUE



Poster Copro – arbres fruits - HD



Poster Copro – arbustes fruits - HD



# GESTION ÉCOLOGIQUE



Poster Copro – hérissons - HD



Poster Copro – tas de bois mort - HD

# GESTION ÉCOLOGIQUE



Poster Copro – élagage - HD



Poster Copro – taille arbuste - HD



# GESTION ÉCOLOGIQUE



Poster Copro – inventaire biodiversité - HD

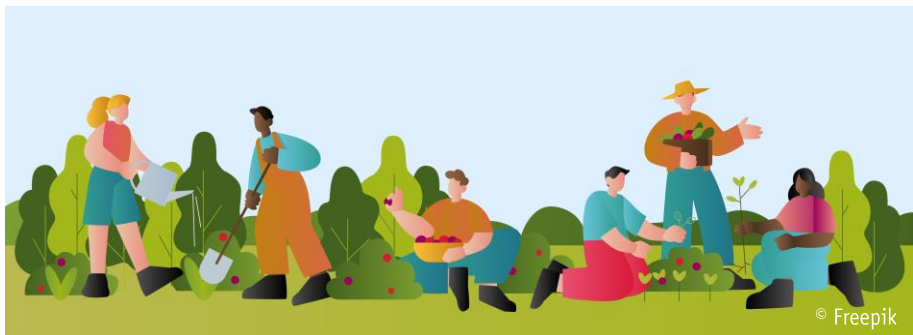




Autres pistes pour faire valoir  
ses pratiques zéro phyto



# Interagir avec les résidents



Au-delà d'un affichage sur site, d'autres activités peuvent permettre de faire valoir votre métier et vos pratiques auprès des résidents. Selon la configuration des lieux, la marge de manœuvre dont vous disposez pour gérer les espaces extérieurs, la possibilité de collaborer avec les propriétaires de la résidence, d'autres modalités d'échanges et d'interactions avec les résidents peuvent être imaginés pour parler gestion écologique ! Invitez-les à participer à la vie et la gestion de leurs espaces extérieurs, ils seront alors d'autant plus à même d'accepter les changements de pratiques.

**Fête des voisins, fête du printemps, semaine des alternatives aux pesticides ... sont autant d'opportunités pour créer du lien et impliquer les résidents !**

Atelier de jardinage  
participatif

Installation d'un  
composteur collectif

Atelier « Nommons  
les plantes sauvages  
de ma résidence »

Création d'un  
potager partagé



Inventaire participatif  
de biodiversité



Atelier de co-construction  
de nichoirs, hôtels à insectes,  
abris à chauves-souris

Concours photos  
« La faune et la flore  
de ma résidence »

# Des arguments pour convaincre

Visionnez les témoignages vidéos de différents bailleurs dont les sites sont labellisés Ecojardin en cliquant sur l'icône .

Convaincus de l'intérêt de passer au zéro phyto et plus globalement de mettre en place une gestion écologique sur les espaces extérieurs de leurs résidences, vous trouverez dans leurs retours d'expérience des arguments pour convaincre vos clients.



Cliquez ci-contre pour retrouver le témoignage de Stéphane Bétiol, Directeur général adjoint des politiques patrimoniales et sociales, Paris-Habitat



Cliquez ci-contre pour retrouver le témoignage de Christophe Davalo, Chef du service espaces verts, Paris-Habitat pour le site Villiot Rapée



Cliquez ci-contre pour retrouver le témoignage d'Astrid Mallet, Directrice patrimoine et développement, Soclova pour la résidence Les Pléiades



Cliquez ci-contre pour retrouver le témoignage de Christophe Davalo, Chef du service espaces verts, Paris-Habitat et de l'un de leur prestataire Bérangère Serange, Directrice, Universal Paysage



# La démarche Ecojardin pour valoriser votre savoir-faire



Le label Ecojardin est un outil permettant aux gestionnaires **de faire-valoir leurs pratiques de gestion écologique**. Au printemps 2022, plus d'une trentaine de résidences sont labellisées à travers la France !

## Ils se sont lancés, alors pourquoi pas vous ?

En labellisant les sites qu'ils ont en gestion, les professionnels bénéficient d'une meilleure visibilité mais aussi d'un accompagnement vers l'amélioration continue de leurs pratiques.

**Pour en savoir plus sur le label Ecojardin** et les modalités pour candidatez :

- Le Label Ecojardin, tout ce qu'il faut savoir avant de se lancer : <http://www.label-ecojardin.fr/fr/ressources/tout-ce-qu'il-faut-savoir-sur-ecojardin-avant-de-se-lancer>
- Guide de gestion écologique des espaces collectifs publics et privés : <http://www.label-ecojardin.fr/fr/ressources/guide-de-gestion-ecologique-des-espaces-collectifs-publics-et-prives>



La gestion écologique sur le site Armand Meaux Carrel  
(Paris Habitat)

# Kit de communication sur la gestion écologique

Développer dans le cadre de la démarche Ecojardin, l'objectif de ce kit est de proposer un meilleur accompagnement et entraînement des gestionnaires publics et privés vers la mise en place de pratiques vertueuses pour la biodiversité en puisant dans les viviers d'expériences existantes et reconnues.

Refonte du site du label, conception d'une exposition itinérante, réalisation de vidéos constitue les 3 axes de ce kit consultable ici : <https://www.plante-et-cite.fr/projet/fiche/99>

Retrouvez notamment parmi les différentes vidéos produites des réponses à 2 questions particulièrement prégnantes pour les zones d'habitats collectifs :







Que dit la réglementation ?



# Zéro phyto dans les copropriétés : que dit la réglementation ?



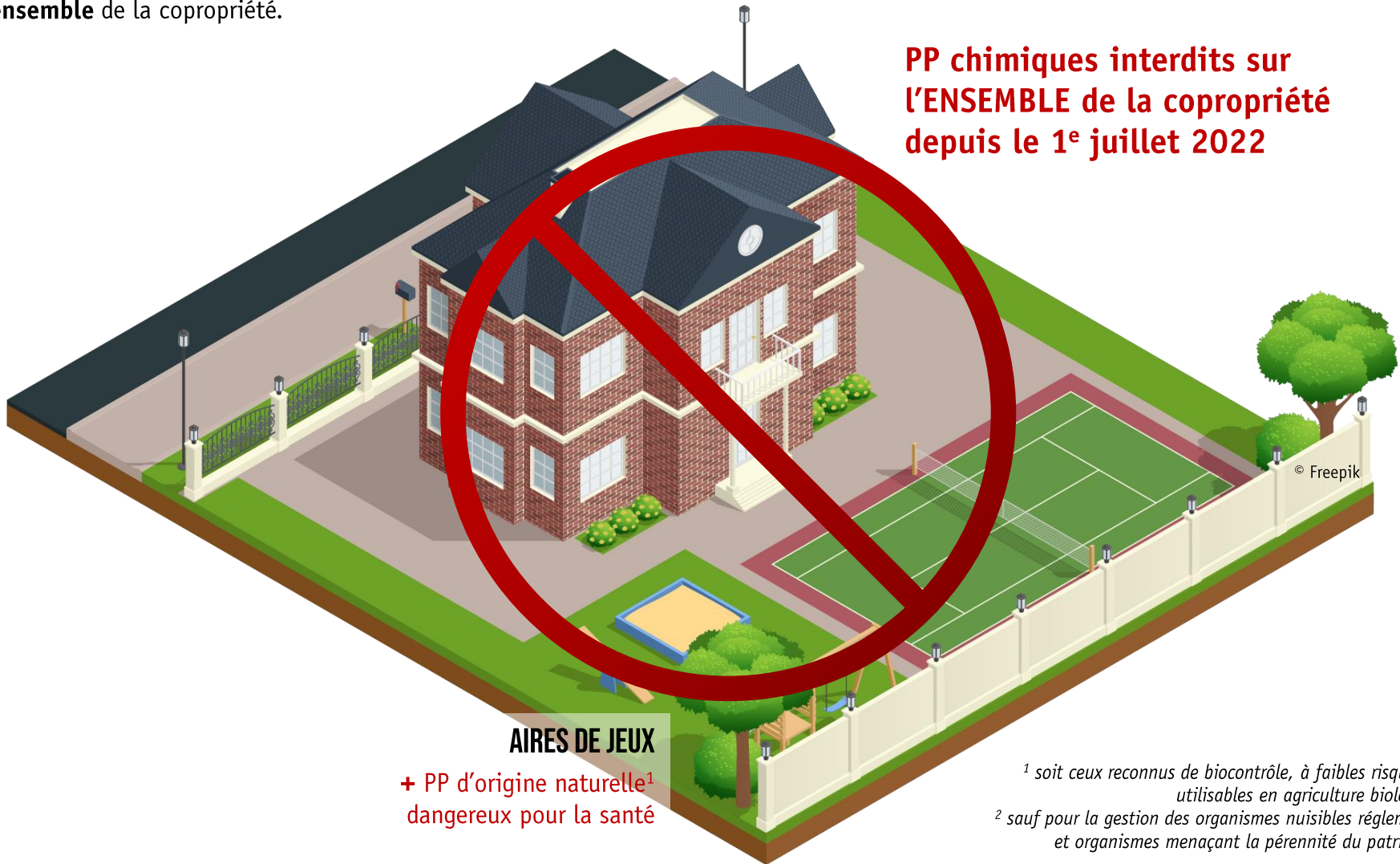
Depuis le 1<sup>e</sup> juillet 2022,  
**il est interdit d'utiliser des produits  
phytopharmaceutiques de synthèse**  
pour gérer la plupart des espaces extérieurs  
**des zones d'habitats collectifs.**

Retrouvez ci-après des affiches permettant de mieux  
comprendre les restrictions d'utilisation s'appliquant plus  
spécifiquement aux zones d'habitats collectifs privées ou  
publiques. Elles peuvent être imprimées pour un affichage  
sur site ou intégrées à une plaquette d'information.  
Cliquez sur la diapositive pour accéder au format poster à  
télécharger.

# ZÉRO PHYTO DANS LES ZONES D'HABITATS COLLECTIFS PRIVÉES : QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, à l'exception des **produits d'origine naturelle**<sup>1</sup>,  
**l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PP) est INTERDITE**<sup>2</sup>  
sur l'**ensemble** de la copropriété.

**PP chimiques interdits sur  
l'ENSEMBLE de la copropriété  
depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022**



**AIRES DE JEUX**

**+ PP d'origine naturelle<sup>1</sup>  
dangereux pour la santé**

<sup>1</sup> soit ceux reconnus de biocontrôle, à faibles risques ou utilisables en agriculture biologique  
<sup>2</sup> sauf pour la gestion des organismes nuisibles réglementés et organismes menaçant la pérennité du patrimoine

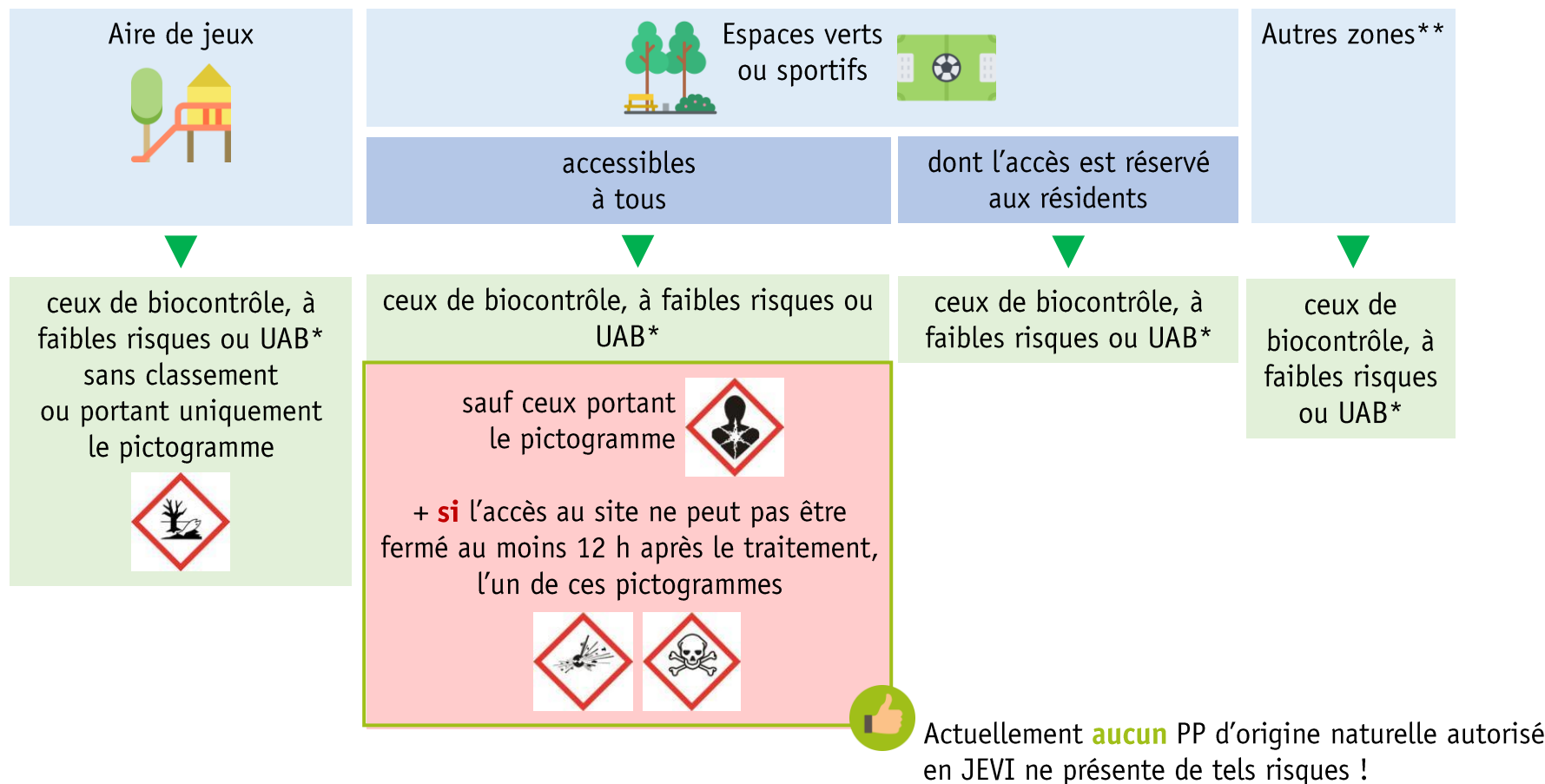
**NB :** Sur les espaces verts et sportifs dont l'accès est ouverts à tous, il est également interdit d'utiliser des PP très dangereux pour la santé, ainsi que des PP explosifs, toxiques ou mortels si l'accès ne peut pas être fermé dans les 12h après le traitement. Actuellement cependant, aucun PP d'origine naturelle autorisé en JEVI ne présente de telles mentions de danger.



# QUELS PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES RESTENT UTILISABLES ? (HABITATS COLLECTIFS PRIVÉS)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022

## Dans les habitats collectifs privés



\* UAB : utilisables en agriculture biologique

\*\* Telles que les zones techniques dédiées au stockage des poubelles

# ZÉRO PHYTO DANS LES HABITATS COLLECTIFS **PUBLIQUES** : QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, à l'exception des **produits d'origine naturelle**<sup>1</sup>,  
**l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (PP) est INTERDITE**<sup>2</sup>  
pour la gestion des **espaces verts, voiries et allées ouverts au public**  
et depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour la gestion des **espaces sportifs**



## ESPACES VERTS ET ENGAZONNÉS

*Si l'accès est ouvert à tous :*

**PP chimiques interdits**  
depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017

## ALLÉES ET VOIRIES

*Si l'accès est ouvert à tous :*

**PP chimiques interdits**  
depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017

## AIRES DE JEUX

**PP dangereux**  
**pour la santé interdits**

## EQUIPEMENTS SPORTIFS

**PP chimiques interdits**  
depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022

<sup>1</sup> soit ceux reconnus de biocontrôle, à faibles risques ou utilisables en agriculture biologique

<sup>2</sup> sauf pour la gestion des organismes nuisibles réglementés et organismes menaçant la pérennité du patrimoine

**NB :** Sur les espaces verts et sportifs dont l'accès est ouvert à tous, il est également interdit d'utiliser des PP très dangereux pour la santé, ainsi que des PP explosifs, toxiques ou mortels si l'accès ne peut pas être fermé dans les 12h après le traitement. Actuellement cependant, aucun PP d'origine naturelle autorisé en JEVI ne présente de telles mentions de danger.



# QUELS PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES RESTENT UTILISABLES ? (HABITATS COLLECTIFS PUBLICS)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022

## Dans les habitats collectifs publics

### Zones accessibles à tous

Espaces verts



Espaces sportifs



Aire de jeux



Assimilables à un espace vert ou sportif

Autres aires de jeux

Allées et voiries



Autres zones \*\*

Espaces verts



Espaces sportifs



Aire de jeux



Allées et voiries



Autres zones \*\*

ceux de biocontrôle, à faibles risques et UAB\*

sauf ceux portant le pictogramme



+ **si** l'accès au site ne peut pas être fermé au moins 12 h après le traitement, l'un de ces pictogrammes



ceux de biocontrôle, à faibles risques et UAB\* sans classement ou portant uniquement le pictogramme



ceux à faibles risques ou sans classement ou portant uniquement le pictogramme



ceux de biocontrôle, à faibles risques et UAB\*

Aucune restriction

Aucune restriction

ceux de biocontrôle, à faibles risques ou UAB\*

ceux à faibles risques ou sans classement ou portant uniquement le pictogramme



Aucune restriction

Aucune restriction



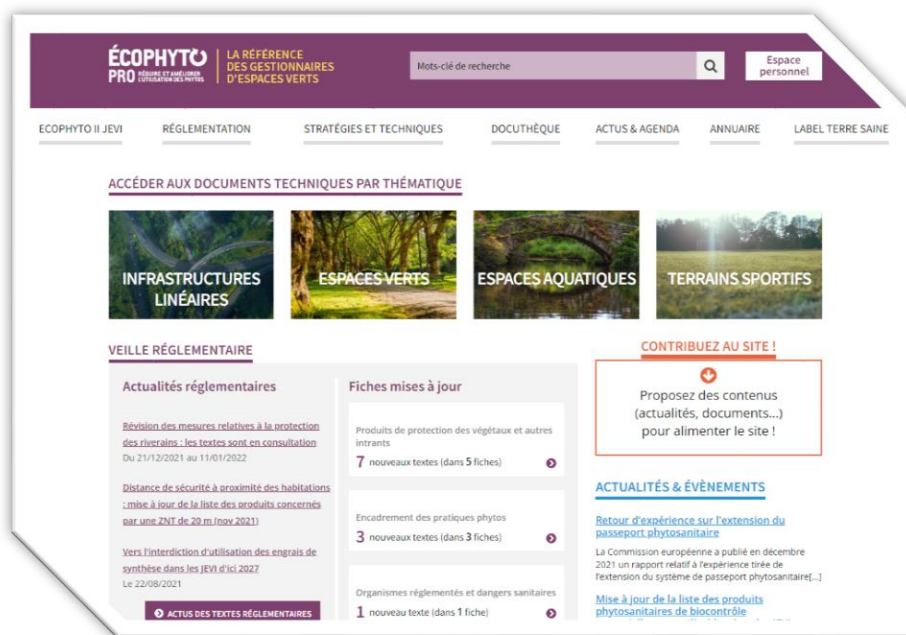
Actuellement **aucun** PP d'origine naturelle autorisé en JEVI ne présente de tels risques !

\* UAB : utilisables en agriculture biologique

\*\* Telles que les zones techniques dédiées au stockage des poubelles

# Pour aller plus loin sur la réglementation

Consultez la foire aux questions [« La Loi mode d'emploi »](#) sur la plateforme Ecophyto-pro



## LES TEXTES DE RÉFÉRENCES :

- [Arrêté « espaces publics » du 27/06/11 relatif à l'interdiction d'utilisation de certains produits mentionnés à l'article L. 253-1 du CRPM dans des lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables](#)
- [Loi « Labbé » n° 2014-110 du 06/02/14 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national \(1\)](#)
- [Loi n° 2014-1170 du 13/10/14 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt \(1\)](#)
- [Loi n° 2015-992 du 17/08/15 relative à la transition énergétique pour la croissance verte](#)
- [Loi « Pothier » n° 2017-348 du 20/03/17 relative à la lutte contre l'accaparement des terres agricoles et au développement du biocontrôle \(1\)](#)
- [Arrêté du 15/01/21 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les propriétés privées, les lieux fréquentés par le public et dans les lieux à usage collectif et modifiant l'arrêté du 04/05/17 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du CRPM](#)





Sélection de ressources  
sur le zéro phyto



# Pour aller plus loin sur le zéro phyto

Retrouver ci-après une sélection de ressources produites par Plante & Cité en collaboration avec ses partenaires autour du zéro phyto et de la gestion écologique :



Comparaison des méthodes de **désherbage** (2014)

 <https://www.compamed.fr/>

Les clés pour lutter contre la chenille **processionnaire du pin** (2017)

 <https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/89/>



Les clés pour gérer la **processionnaire du chêne** en toute sécurité (2021)

 <https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/636/>

**Plateforme Ecophyto-pro**, la référence des gestionnaires d'espaces verts (2016)

 <https://www.ecophyto-pro.fr/>



Optimisation de la **tonte et de la fauche** - Résultats de l'observatoire des pratiques (2018)

 <https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/529/>

Agir pour les **pollinisateurs et les oiseaux** en espaces verts (2020)

 <https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/603/>

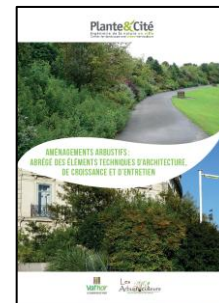


Gestion de la **pyrale du bois** - Enseignements du programme SaveBuxus (2018)

 <https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/504/>

**Aménagements arbustifs** : abrégé des éléments techniques d'architecture, de croissance et d'entretien (2021)

 <https://www.plante-et-cite.fr/ressource/fiche/529/>

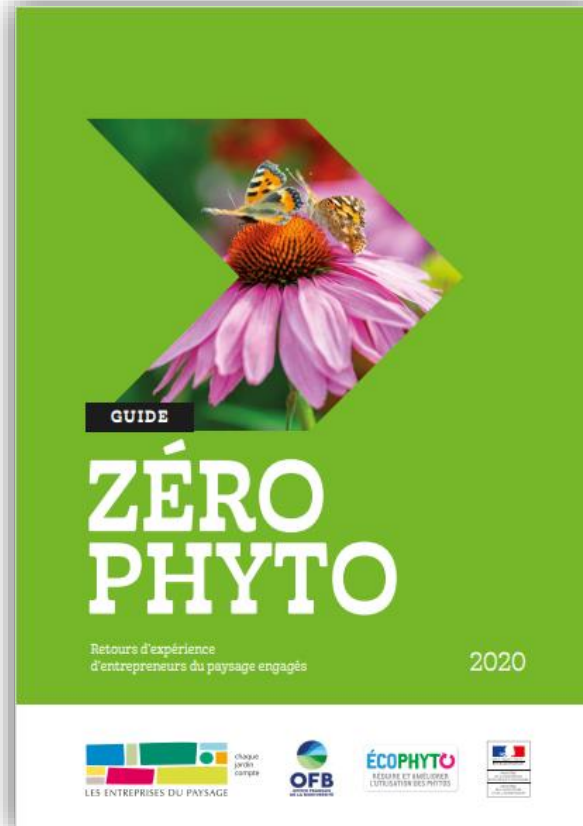


# Pour aller plus loin vers le zéro phyto

Consultez la page « Les alternatives aux phytos » de la base documentaire des entreprises du paysage :

<https://www.lesentreprisesdupaysage.fr/base-documentaire/les-alternatives-aux-phytos/>

Vous y trouverez des vidéos sur le rôle du paysagiste en lien avec ces pratiques, des guides pratiques, des fiches clients ...





Les préoccupations des gestionnaires d'espaces verts pour la santé et l'environnement ont permis un développement croissant des pratiques zéro phyto ces dernières années. Elles sont notamment mises en œuvre sur les espaces de copropriétés par les entreprises en charge de leur gestion. Avec les dernières évolutions réglementaires, il est désormais interdit d'utiliser des produits phytosanitaires de synthèse sur ces espaces.

Dans ce nouveau contexte, les professionnel·les ont besoin d'outils de communication à destination des résidents de ces sites afin de pouvoir mieux les informer sur l'évolution des pratiques de gestion. Pour répondre à ce besoin, ce kit offre des outils de communication à destination des entreprises prestataires en charge de la gestion des espaces extérieurs des zones d'habitats collectifs.

Pour citer ce document :  
Guérin M., 2023. Zéro phyto dans les copropriétés - Kit de communication  
à destination des entrepreneur·es du paysage, Plante & Cité, 35 p.